

**RAPPORT DE VISITE DU BATONNIER DE VILLEFRANCHE S/S AU CENTRE PENITENTIAIRE
DE VILLEFRANCHE S/S**

Préambule

Le Bâtonnier s'est rendu au Centre Pénitentiaire le 15 mars 2023 à 9H30 dans le cadre de la Loi N°2021-1729 du 22 décembre 2021 modifiant l'article 719 du Code de Procédure Pénale.

Un mail avait été adressé une demi-heure avant à l'administration pénitentiaire.

Il a été accueilli par une surveillante en tenue (grade de lieutenant).

Une première réunion a eu lieu avec différents officiers (chef de détention, responsable de la sécurité).

Cette réunion a permis de comprendre les attentes de ces personnels : leur principal souci semble être le caractère vieillissant des locaux et la nécessité de revoir le système de vidéo - surveillance.

Ils souhaitent aussi la mise en place de caméras piéton.

Les avocats ne peuvent que souscrire à cette demande : en cas de conflit entre les surveillants et les détenus, le dispositif permettra de lever toute ambiguïté.

I-Occupation et personnel de surveillance.

Le Centre pénitentiaire est prévu à l'origine pour 639 détenus.

Au jour de la visite il héberge 764 détenus et la capacité totale pourrait aller jusqu'à 888.

On voit bien que le sureffectif est patent. Pour autant, l'augmentation des détenus n'entraîne pas l'augmentation du personnel pénitentiaire.

Tous personnels confondus le nombre d'intervenants est d'environ 200 personnes.

Le taux d'absentéisme (toutes causes confondues, maladie, vacances, absences injustifiées, récupérations....) est de 25%.

Le personnel de surveillance travaille sur un rythme suivant :

-1^{er} jour soir :12H45-18H45

-2^o jour soir :12H45-18H45.

-3^o jour matin (6H45-12H45) et nuit (18h45-6H45).

-4^o jour : repos.

-5^o jour : repos hebdomadaire.

Après discussion avec des surveillants des grades subalternes, il paraît clair que ces personnels vivent une vie professionnelle éreintante et inacceptable.

Leur journée de repos hebdomadaire et presque systématiquement supprimée et ce n'est pas les 5 semaines de congés (qu'ils ne choisissent pas) qui peuvent leur permettre de récupérer.

Il en résulte pour eux une situation de stress, des répercussions sur leur vie familiale.

Cette situation, jointe à la surpopulation carcérale, ne peut qu'avoir un effet néfaste sur la détention, avec pour conséquence, l'augmentation des tensions, la multiplication des incidents.

Ce manque de personnel doit faire l'objet d'une attention prioritaire car elle participe aux conditions indignes de détention. Le Bâtonnier estime cette situation très préoccupante.

II-Détenus conditions matérielles.

Le Bâtonnier a rencontré des détenus en cellule, des auxiliaires au hasard.

Il n'a pas été saisi de revendications.

En revanche, il est clair que les locaux sont vieillissants.

Il a été constaté de nombreux déchets jetés par les détenus par les fenêtres.

Ces déchets entraînent des risques en tout genre.

Ils sont l'occasion de cacher des objets ou substances prohibées. Ils entraînent la multiplication des procédures disciplinaires et des risques d'incendie. Le manque de personnel empêche d'évacuer régulièrement les déchets.

III-Travail en détention.

La récente réforme du travail en détention a entraîné la raréfaction de ce dernier.

Le nombre de détenus volontaires est très important, le nombre de places est de 120 mais seulement 38 travaillent actuellement faute de travail fourni par les opérateurs, 90 détenus sont auxiliaires classés au service général.

Le Bâtonnier estime qu'un effort doit être fait pour satisfaire les demandes de travail. Une réforme de la réforme semble nécessaire.

IV-Médical.

Le Bâtonnier a rencontré un médecin et un infirmier psychiatrique.

-Le médecin.

Le médecin indique que le délai pour avoir un rendez-vous est de 10/15 jours.

Il précise que les consultations à l'extérieur (Hôpital) et même parfois les consultations à l'intérieur posent des problèmes faute de réactivité de l'administration pénitentiaire : des rendez-vous sont manqués à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration pénitentiaire faute d'envoyer les détenus concernés à l'infirmerie ou faute d'escorte.

Le couloir créé entre le quartier et le médical ne fonctionne pas.

Le médecin pointe la grande difficulté d'obtenir une place à l'UHSA -Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale. Récemment un détenu tuberculeux n'a été pris en charge que 15 jours après des demandes insistantes auprès de l'unité.

-L'infirmier psychiatrique.

L'infirmier psychiatrique se dit satisfait de l'abandon des hospitalisations d'office au profit de l'UHSA-Unité Hospitalière Spécialement Aménagée- où les détenus peuvent être accueillis (ST CYR AU MONT D'OR).

En revanche, il se plaint d'être dépassé par le grand nombre de prononcés d'obligation de soins.

180 détenus sont en attente et le service ne peut pas faire face : les intéressés se retrouvent ensuite bloqués dans les mesures d'application des peines.

Il juge que ces obligations de soins sont souvent sans réalité médicale.

-Prévention au suicide.

La question est évoquée tous les 15 jours à la commission pluri disciplinaire unique ; le SPIP, l'AP bénéficie de formations.

Deux cellules de prévention semblent suffisantes.

Le Bâtonnier estime la prise en charge médicale satisfaisante au Centre Pénitentiaire de VILLEFRANCHE S/S.

V- Activités.

De nombreuses activités sont organisées avec un responsable. En plus des cultes, de la bibliothèque et de l'école, ces derniers peuvent participer à des activités sport, concert, sophrologie, cirque, concours d'éloquence.

Mais le problème est évident pour les détenus qui ne parlent pas français.

Le taux d'indigents est de 18,45%.

VI-Problèmes inquiétants.

-Les migrants.

Le Centre Pénitentiaire de VILLEFRANCHE S/S semble servir d'annexe au centre de rétention.

Cela concerne environ 70 détenus (un étage complet). Ils sont isolés et on des problèmes de langue.

Ces détenus sont vulnérables et mal acceptés par les autres, voire utilisés pour garder des téléphones et autres objets prohibés, récupérer des projections, etc....

Le Bâtonnier juge cette situation préoccupante.

-Jeunes majeurs.

On constate un développement considérable de la population jeunes majeurs concernés par des dossiers criminels. Aucune réponse adaptée en matière éducative n'est apportée.

De même, il serait nécessaire que ces jeunes détenus puissent travailler car ils ont vocation à revenir dans le monde du travail à l'issue de leur peine.

Le Bâtonnier juge cette situation préoccupante.

CONCLUSION

La visite du Bâtonnier s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes avec une parfaite coopération des personnels.

Elle s'est conclue avec un entretien avec la Sous-Directrice, chargée du personnel, la Directrice étant absente ce jour-là.

Le Bâtonnier estime que les conditions de détention ne sont pas satisfaisantes au regard de la surpopulation carcérale (plus de 100 détenus en plus de l'effectif normal) et du manque de personnel travaillant dans des conditions préoccupantes.

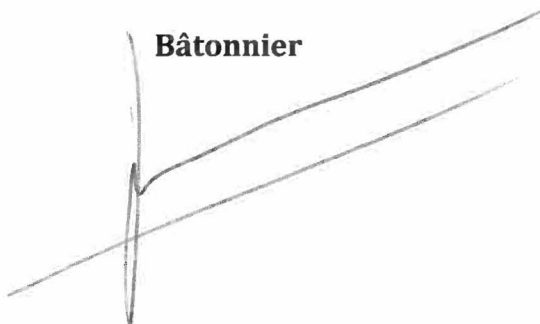
La réforme du travail en détention a entraîné une raréfaction des places de travail ce qui doit être impérativement corrigé.

Le suivi médical des détenus et les activités culturelles semblent satisfaisant.

Fait à VILLEFRANCHE S/S le 15 mars 2023.

Jean-Paul FRANCOU

Bâtonnier

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a diagonal stroke crossing it from the bottom left to the top right.